

## Réquisition Sonacop : Tout ça pour ça ?

Jérôme BIBILARY (Coll)

Coup de tonnerre dans le ciel trop serein d'une campagne électorale tout aussi sereine. Jamais, depuis longtemps au Bénin, des décisions aussi lourdes de conséquences n'auraient été prises aussi vite et annoncées aussi hâtivement.

Voici en effet qu'on apprend, ce samedi 4 mars 2006, veille du premier tour de l'élection présidentielle, tout à la fois : que l'Etat réquisitionne les dépôts et les stations-service de la SONACOP-SA pendant une période de 90 jours, qu'il poursuit les contacts déjà engagés avec certaines sociétés pétrolières étrangères en vue de l'achat par le Gouvernement de 25.000 tonnes métriques revolving de produits pétroliers correspondant à un mois de consommation locale, qu'il recourt aux sociétés pétrolières agréées au Bénin pour passer des commandes d'urgence pour approvisionner les stations-service de la SONACOP-SA réquisitionnées, que l'émission, la vente et la circulation des tickets-valeurs de la SONACOP-SA étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre, que le Garde des Sceaux devait engager des actions judiciaires requises en vue de mettre en place une administration provisoire à la tête de la SONACOP-SA et de réviser la Convention de Cession pour retourner, le cas échéant, la SONACOP-SA dans le patrimoine de l'Etat et que, enfin, les Ministres de la Justice et des Finances étaient mandatés pour procéder à la vérification de la gestion financière de la SONACOP-SA.

Formidable chambardement, dont les objectifs sont formulés très explicitement par le communiqué du Conseil des Ministres.

Tout ceci, pour assombrer Séfou FAGBOHOUN, Président du MADEP, à la veille du premier tour d'une élection présidentielle à laquelle Antoine Kolawolé IDJI, candidat du MADEP prenait part.

Ainsi, ouvertes depuis plusieurs mois, les grandes manœuvres de déstabilisation d'un homme et d'un parti se concrétisaient. L'Etat a donc fini par imposer, en temps opportun, une direction à tous ces atterrages qui tiraient à hue et à dia sur l'homme d'Adja-Ouèrè.

Autant le jeu était encore confus quelques mois plus tôt, autant, ce samedi 4 mars 2006, les masques tombaient enfin pour nous dévoiler le vrai visage des nouveaux hommes et femmes d'affaires, spécialisés dans le commerce des produits pétroliers. Ce sont eux, en fait, les vrais commanditaires de l'acte posé par le gouvernement.

Et il y a au moins un thème sur lequel ils se sont bien entendus : c'est de ne faire ni commentaire, ni val sur leur décision. De fait, il fallait ignorer la suggestion de Séfou FAGBOHOUN de mettre la vérité à nu dans un débat contradictoire. Il fallait contourner ce dernier obstacle et tenter un passage en force.

Pour éviter toute fuite dans la préparation de ce hold up commercial, tout a été minutieusement préparé, sur le plan de la collecte des données et de la saisie informatique sur le serveur du gouvernement, au Ministère de la Communication. Et, le 4 mars 2006, date choisie pour porter l'estocade, c'est la bombe. Ce jour désormais historique, les gouvernants ont choisi comme dernière annonce la réquisition (et non la reprise) de la SONACOP-SA. C'était un moyen de signifier haut et fort que le main ferme avait pris en charge le destin de la maison SONACOP. L'essence allait couler à flot, la gestion allait être assainie.

Quelques semaines plus tard, c'est la désillusion totale. Pas d'essence, du moins pas à flot, pas de pétrole et, ennui nouveau, pas de

salaires. Et si le Général Kérékou ne savait pas encore jusqu'où le menaient les velléités des rapaces qui l'entourent, il était habitué de longue date par la volonté de donner une impulsion nouvelle à un dossier qui prenait des allures de serpent de mer.

Certaines mesures auraient, certes, dû être décidées depuis longtemps, dont la mise à exécution des contrats de ravitaillement en produits pétroliers négociés au Nigeria et en Egypte par la CPI de Fagbohoun. De la même manière, le remboursement des pertes sur valeurs CAF aurait dû être engagé avec plus de hardiesse qu'elle ne le fut. Enfin, les négociations en vue de la livraison du matériel correspondant au montant des 7 milliards déposés comme avance à une société allemande devrait être finalisées pour aboutir, enfin, au complément pour obtenir la livraison du matériel commandé.

S'agissant des requins de la République, aptes à donner de vigoureux coups de dents pendant leur agonie, la fin justifiait sans doute les moyens.

### Mais, qu'est-ce qui justifie la fin ?

Car, en faisant quelques révélatantes révélations lors de sa mémorable conférence de presse, Séfou Fagbohoun a ouvert les yeux à plus d'un béninois. Mais il s'attaquait là à une énorme partie ; ce qu'il reconnut d'ailleurs volontiers quand il souligna : " L'Etat est très fort, il peut l'handicaper à tout moment ".

Avec cette force, le gouvernement a choisi la méthode la plus autoritaire, en tout cas la moins amiable pour régler un problème politique. Un problème qui concerne le domaine énergétique, domaine très sensible à la souveraineté d'un Etat. Il a mis sous tutelle une société dont l'Etat n'est plus le seul propriétaire. Il n'a pas daigné associer l'actionnaire majoritaire à ce hold-up, un actionnaire majoritaire qui, depuis longtemps, se mure dans un silence qui devrait inquiéter. Enfin, et comme s'il craignait une réaction de cet actionnaire qu'on sait détenir la majorité des actions de la Société Anonyme, on pousse loin la comédie en commettant des policiers à la surveillance de la maison. Au lieu d'en rire, les travailleurs en pleurent déjà, eux qui s'attendaient légitimement au retour de l'essence aux stations-service. Au lieu de cela, c'est à un autre calvaire qu'on les soumet désormais : la réquisition de leurs salaires dont on paye une moitié un jour et l'autre moitié la semaine suivante. Pour nuire à un homme, Séfou Fagbohoun, et à un parti politique, le MADEP, on soumet les nerfs d'innocents travailleurs à rude épreuve.

Mais, la précipitation qui a consisté à convoquer un Conseil Extraordinaire des Ministres sur le dossier SONACOP, à la veille d'une élection présidentielle en a édifié plus d'un. A partir de là, tous les Béninois de bonne foi ont compris qu'on en était arrivé, vis-à-vis de Séfou FAGBOHOUN au stade de la persécution délirante et, vis-à-vis du MADEP, au stade de

l'acharnement primaire.

Avant ce 4 mars 2006, le scénario mis en route a semblé marcher un moment. S'en est suivi, en effet, quelques défections au niveau du MADEP, un parti qu'il fallait casser. Par tous les moyens. Et, à partir de là, on a commencé à parler du MADEP qui serait en déconfiture. On a commencé aussi à chanter le requiem sur l'air de " FAGBOHOUN est fini. Il a dû fuir du Bénin ". A ces comédiens irresponsables, il paraissait évident que l'avenir du Président du MADEP commençait à s'obscurcir.

Face à toutes ces épreuves, Séfou FAGBOHOUN et le MADEP faisaient front. Vaillamment, la campagne présidentielle du candidat du parti a été menée sans moyens financiers, mais avec le résultat que l'on connaît désormais. Et cela vaut toutes les victoires. Car malgré toutes ces pressions, que Séfou FAGBOHOUN soit encore vivant et que le MADEP ne soit pas mort constituent, en soi, un miracle et une mémorable raclée pour les ennemis de la démocratie.

Premier Vice Président et candidat à l'élection présidentielle du parti, Antoine Kolawolé IDJI a regretté l'agression, la malhonnêteté et la bassesse de la méthode au cours d'une conférence de presse. Il a appelé les militants du MADEP à la retenue. Pour lui, l'important est que ce problème politique soit réglé pacifiquement, mais dans la justice. Et c'est uniquement à cette tâche que le Premier Vice Président du MADEP veut atteler tous les Béninois de bonne foi, en espérant que cet exercice parviendra à régler un problème politico-économique, mais plus politique qu'économique.

Car, maintenant qu'on a réussi à empêcher Séfou FAGBOHOUN de faire campagne pour son parti en bloquant ses comptes bancaires à l'étranger, maintenant que tout ça n'a servi à rien, maintenant que toutes les tentatives d'assassinat du MADEP ont lamentablement échoué, il faut croire à l'existence d'un Dieu.

Ce tableau décourageant ne doit pourtant pas masquer une réalité. Même en politique, la vérité finit toujours par triompher et la justice..... toujours par s'imposer.

C'est pourquoi le destin s'est chargé de contrecarrer les desseins de la mafia qui, malgré tout, a quand même réussi quelques coups juteux, quelques coups fumeux dans des acquisitions de biens immobiliers aux quatre coins de la planète. Mais de cela, on parlera plus tard.

Pour le moment, les populations béninoises meurtries, victimes d'une situation qu'elles n'ont pas créée, attendent toujours le débat contradictoire réclamé par l'actionnaire majoritaire de la SONACOP-SA pour qu'enfin, l'essence revienne durablement à nos stations.

En attendant, il appartient désormais aux populations béninoises, par leur sang-froid, mais aussi par leur résolution, quelles que soient leurs préférences politiques, quels que soient leurs états d'âme, de montrer qu'elles refusent l'injustice, le dilatoire, le mensonge et l'enrichissement illicite.

## L'administrateur provisoire de la Sonacop enfin installé

Arnaud D. AMOUSSOU

La société nationale de la commercialisation des produits pétroliers a enfin un nouveau administrateur, il a pour nom René Kpomalègnin. Il a été installé le mardi dernier à la direction de la

société devant les ministres de la justice de la législative et des droits de l'homme, de celle du commerce de l'industrie et de la promotion de l'emploi et de celui de la défense nationale. Espérons que cela donnera un nouveau souffle à la structure victime depuis quelques jours de sa gestio-

## Conférence de presse de Romain Houéhou sur les Ntic : et si la Ldcb s'occupait effectivement de la défense des consommateurs au Bénin ?

C.B.A.

On ne comprend pas pourquoi certaines structures diabolisent souvent les actions du gouvernement. On se rappelle encore que dans un passé récent, ces structures avaient embouché la trompette d'Ong pour réclamer à cor et à cri l'installation de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications. Conscient de la situation, le gouvernement béninois s'est vite dépêché pour la mise sur pied de cet organe de régulation des postes et télécommunications. Aussitôt installé, cet organe amène déjà de la salive à la bouche des responsables de la Ligue pour la défense des consommateurs qui demandent déjà à être représentés au sein de l'institution. Sont-ils sincères avec les consommateurs ou luttent-ils pour leur ventre ? Il est plus clair que ces responsables de la Ldcb visent leurs propres intérêts et non ceux des consommateurs dont ils se réclament être les défenseurs. Que réclament-ils encore alors qu'ils sont

déjà membres du Conseil d'Administration de l'Opt. Le ministre Frédéric Dohou a déjà d'ailleurs trop fait pour qu'on lui demande d'accepter la Ldcb au sein de l'organe de régulation des postes et télécommunications. Dans aucun pays de la sous région cela ne se passe de la sorte. M. Romain Houéhou se doit de la boucler. Mais en fait, combien de fois cette ligue s'est-elle effectivement préoccupée de la défense des consommateurs. La Ligue pour la défense des consommateurs ferait mieux de chercher les voies et moyens pour lutter contre la grippe aviaire qui est aux portes de notre pays. On sait que les postes et télécommunications sont un secteur qui génère beaucoup de sous. C'est donc le lieu de féliciter le ministre Frédéric Dohou qui est préoccupé par le développement du secteur de la télécommunication et de la communication au Bénin car la mise en place de cet organe de régulation présente un grand enjeu pour notre pays et pour son économie.

## Charles Taylor "disparaît" au Nigeria alors que son extradition se profilait

L'ex-président libérien Charles Taylor, accusé de crimes contre l'humanité, a "disparu" dans la nuit de lundi à mardi de son exil au Nigeria, trois jours après l'annonce de la décision d'Abuja de le livrer aux autorités de Monrovia.

La Maison Blanche a réagi mardi soir en soulignant qu'il était de la "responsabilité" du gouvernement nigérian de faire en sorte que Charles Taylor soit livré à la justice internationale, et a réclâmé des "réponses" du Nigeria sur la disparition de l'ancien chef de guerre libérien. Cette affaire intervient alors que le président nigérian Olusegun Obasanjo est attendu mercredi à Washington, où il doit notamment s'entretenir avec le président américain George W. Bush.

La présidence nigérianne a annoncé mardi dans un communiqué que Charles Taylor avait "disparu" dans la nuit de sa villa de Calabar (sud-est).

Taylor est considéré comme un des principaux responsables des guerres civiles qui ont ravagé plus de dix ans durant son pays et la Sierra Leone voisine, faisant au total plus de 400.000 morts. Le président nigérian Olusegun Obasanjo a ordonné une enquête sur les circonstances de cette disparition, notamment pour déterminer "s'il s'est échappé ou s'il a été enlevé". Tous les agents de sécurité chargés de surveiller Taylor ont été arrêtés, a annoncé le porte-parole de la présidence, Remi Oyo.

Lors d'une visite à Charles Taylor dans sa villa, la semaine dernière, des journalistes n'avaient pas vu de mesures de sécurité particulières sur la route conduisant à la maison et avaient facilement été autorisés à y entrer.

La disparition de Taylor survient alors que le Nigeria avait annoncé samedi qu'il acceptait de le livrer, après avoir résisté pendant plus de deux ans aux pressions internationales. Aucune date pour cette extradition n'avait néanmoins été avancée.

La présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf avait remis une demande en ce sens début mars au président Obasanjo, après avoir longtemps hésité. Certains observateurs redoutaient en effet que des partisans de l'ancien chef de guerre ne cherchent à déstabiliser un pays qui sort à peine d'une délicate transition. 15.000 Casques bleus y sont toujours stationnés.

Mme Sirleaf avait d'ailleurs exprimé lundi le souhait que Taylor soit expulsé directement vers la Sierra



Leone, où il est recherché pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre par le Tribunal spécial de l'Onu.

Charles Taylor, 58 ans, est accusé d'avoir soutenu la rébellion pendant la guerre civile dans ce pays, qui fit quelque 120.000 morts entre 1991-2001. Pour le procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Desmond Silva, cette disparition est "un affront à la justice" et une "menace pour la sécurité" en Afrique de l'ouest d'autant que M. da Silva avait appelé dimanche la Nigeria à prendre "toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que Taylor ne puisse pas s'enfuir", à quoi Abuja avait rétorqué qu'il "n'était pas prisonnier". Taylor apparemment ne veut pas se retrouver devant ce tribunal. Son conseiller spirituel, l'évangéliste Kilari Anand Paul a déclaré que l'ex-chef de guerre aurait "donné son accord pour affronter la justice à La Haye (Pays-Bas)" siège de la Cour pénale internationale (CPI).

Il "a également donné son accord pour se rendre au Liberia, mais il refuse catégoriquement de se rendre à la justice en Sierra Leone", a ajouté le conseiller qui a fait cette déclaration à Adaba Abeba. L'affaire risque fort d'embarrasser M. Obasanjo à la veille d'une visite à Washington où il doit rencontrer mercredi le président George W. Bush, les Etats-Unis ayant réitéré, cette semaine, leur volonté de voir l'ancien chef de guerre déferé en justice. Un porte-parole du Département d'Etat, Adam Ereli, a d'ailleurs déclaré que les Etats-Unis étaient "profondément préoccupés" par cette apparente disparition.

La nouvelle de la disparition de Charles Taylor serait "très inquiète" et "dévastante" si elle était confirmée, a déclaré le secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan. "La disparition de Taylor est une honte", s'est indigné l'ONG Human Rights Watch (HRW) tandis qu'Amnesty International relevait que "tout pays dans lequel (Taylor) sera trouvé a la responsabilité de l'arrêter". Le départ de Taylor au Nigeria avait été décidé en août 2003 par un accord de paix international signé à Accra et mettant un terme à 14 années de guerres civiles au Liberia.

AFI